



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 17 octobre 2011

Délibération n° 2011-2520

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur : Monsieur Ferraro**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Daborne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Hugué (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

**Séance publique du 17 octobre 2011****Délibération n° 2011-2520**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Aux termes de ses statuts, la Communauté urbaine de Lyon est compétente en matière de soutien aux actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels.

Dans la continuité de la politique en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs définie par délibération n° 2006-3763 du 13 novembre 2006, le Conseil de communauté a adopté, par délibération n° 2010-1591 du 28 juin 2010, le projet stratégique agricole et de développement rural - protection des espaces naturels et agricoles périurbains de l'agglomération Lyonnaise (PSADER-PENAP).

Le projet de PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise :

- est un partenariat avec la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté de communes de l'est lyonnais et la Communauté de communes du Pays de l'Ozon,
- répond en partie aux orientations du schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur le maintien de l'activité agricole sur le territoire et sur la préservation et la valorisation de l'armature verte,
- bénéficie d'un avis du conseil de développement du 10 mai 2010 qui met l'accent sur le double enjeu de pérennisation et de valorisation du foncier, le développement des circuits courts en réponse à de nombreux enjeux dont celui de l'atteinte à une autonomie alimentaire, le développement de liens entre la ville et le monde agricole et enfin la nécessité d'agir pour la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques,
- permet de mobiliser, sur le territoire du SCOT, 4 200 000 € pour 5 années (1 300 000 € de la Région, 1 300 000 € du Département, 1 100 000 € de la Communauté urbaine et 250 000 € de chacune des Communautés de communes) pour la mise en oeuvre de ses actions.

Le projet de PSADER-PENAP est organisé autour de 4 axes d'intervention :

- créer des conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine viable,
- gérer et améliorer les liens entre l'urbain, le périurbain et le rural,
- participer à la qualité des espaces agricoles et naturels ainsi que des ressources en préservant la biodiversité et les paysages, la qualité de l'eau et gérer les risques (érosion, inondation, etc.),
- animer et gérer le PSADER.

La conclusion d'une convention de partenariat offre l'opportunité de pouvoir renforcer l'action de la Communauté urbaine en faveur du maintien d'une activité agricole diversifiée, participant à l'alimentation en produits frais de ses habitants, concourant à l'entretien et à la préservation de son environnement et de son paysage. Une priorité sera apportée au renforcement du maraîchage sur le territoire ainsi qu'au développement de la présence de l'agriculture biologique. De plus, une attention particulière sera apportée aux modifications des pratiques agricoles afin de lutter contre les phénomènes de coulées de boues.

Dans le cadre de ce partenariat, il sera possible de soutenir l'émergence et la mise en oeuvre d'un ensemble de projets portés, notamment, par les agriculteurs, les collectivités ou les associations, permettant le renforcement de l'agriculture et participant à la gestion de la trame verte de l'agglomération lyonnaise.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme pour la mise en oeuvre du soutien que la Communauté urbaine peut accorder à ces projets auxquels le comité de pilotage du PSADER-PENAP aura donné un avis favorable après examen.

Cette individualisation comprend les crédits nécessaires à la mise en oeuvre de la décision du Bureau du 14 mars 2011 par laquelle la Communauté urbaine a décidé d'apporter un soutien financier de 39 000 € au Syndicat mixte des Monts d'Or dans sa volonté d'accompagner l'installation de 3 jeunes agriculteurs en maraîchage et en agriculture biologique sur la commune de Curis au Mont d'Or. L'accompagnement se fait d'un point de vue technique, d'insertion dans la vie locale et auprès des professionnels du secteur, ainsi que par la mise à disposition d'un logement et des bâtiments techniques. La participation de la Communauté urbaine permettra la réalisation des travaux d'aménagement des bâtiments.

L'individualisation complémentaire d'autorisation de programme comprend également une somme de 21 000 € permettant, le cas échéant, d'accorder le soutien de la Communauté urbaine à des projets qui feront l'objet d'un examen par le comité de pilotage du PSADER-PENAP ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'action de la Communauté urbaine de Lyon en faveur du maintien d'une activité agricole diversifiée en soutenant un ensemble de projets portés notamment par les agriculteurs, les collectivités ou les associations et validés par le comité de pilotage du PSADER-PENAP, conformément à la délibération du Conseil n° 2010-1591 du 28 juin 2010.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C 2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 1464 individualisée le 22 mars 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme est complété pour un montant de 60 000 € en dépenses à la charge du budget principal en 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 70 000 €.

**3° - La dépense** d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 204 151 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.**